

## REPUBLICQUE FRANCAISE

## =====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP**

**Le vingt-cinq juin deux mille vingt et un à 18h15,**

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 35
DATE DE LA CONVOCATION	18/06/2021
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	02/07/2021

**OBJET :****Mise à jour du tableau des effectifs****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , Mme Mélissa FOULQUE , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC , M. Eric MONTROYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Michel BILLAUD

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Cédryc AUGUSTE, M. Gil SILVESTRI procuration à Mme Maryvonne GRENIER, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH, Mme Marie-José ALLEMAND procuration à M. Michel BILLAUD

**Absent(s) :**

Mme Solène FOREST, Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Joël REYNIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

Le tableau des emplois et des effectifs est une obligation réglementaire. Il permet de disposer d'un état général du personnel notamment concernant le nombre d'emplois permanents par filière, par cadre d'emploi et par grade.

Ce dernier doit être mis à jour régulièrement au gré des situations l'impactant telles que les créations et suppressions d'emplois et avancements de grade.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des Fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 prévoyant la création d'emplois par l'organe délibérant,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu les besoins des services,

**Décision :**

Il est proposé, d'autoriser Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme suit :

**Article 1 : modification des postes suite aux besoins des services.**

CRÉATION	SUPPRESSION
2 Postes d'Adjoints Administratifs Principal 1ère Classe TC	2 Postes d'Adjoints Administratifs Principaux 2ème Classe TC
1 Poste d'Adjoint Administratif Principal 2ème Classe TC	1 Poste d'Adjoint Administratif TC
3 Postes d'Adjoints Techniques Principaux 1ère classe TNC	3 Postes d'Adjoints Techniques Principaux 2ème classe TNC
11 Postes d'Adjoints Techniques Principal 2ème classe TNC	11 Postes d'Adjoints Techniques TNC
2 Postes d'Adjoints Techniques Principaux 2ème classe TC	2 Postes d'Adjoints Techniques TC
1 Poste d'Adjoint d'Animation Principal 2ème classe TNC	1 Poste d'Adjoint d'Animation TNC
3 Postes d'Adjoints d'Animation Principaux 2ème classe TC	3 Postes d'Adjoints d'Animation TC
3 Postes d'Agents de Maîtrise Principaux TC	3 Postes d'Agents de Maîtrise TC

1 Poste d'Agent Spécialisé des Écoles Maternelles Principal 1ere cl TC	1 Poste d'Agent Spécialisé des Écoles Maternelles Principal 2eme cl TC
1 Poste d'Agent Spécialisé des Écoles Maternelles Principal 1ere cl TNC	1 Poste d'Agent Spécialisé des Écoles Maternelles Principal 2eme cl TNC
1 Poste de Brigadier Chef Principal TC	1 Poste de Brigadier Chef TC
1 poste d'Animateur principal 1ere cl TC	1 poste d'Animateur principal 2eme cl TC
3 postes de Rédacteurs Principaux de 2eme Classe TC	3 postes de Rédacteurs TC
1 poste de Technicien Principal 1ere Cl TC	1 poste de Technicien Principal 2eme Cl TC
1 poste d'Attaché Principal TC	1 poste d'Attaché TC

**Article 2** : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 41

La Maire-Adjointe



Catherine ASSO

Transmis en Préfecture le : - 6 JUIL. 2021

Affiché ou publié le : - 6 JUIL. 2021